

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce lundi douzième (12<sup>e</sup>) jour du mois décembre 2016 à 20h30.

Sont **présents(es)** à cette session :

Siège #1 Mme Martine Giguère	Siège #4 Mme Paulette Lessard
Siège #2 M. Germain Paquet	siège #5 Maurice Lachance
Siège #3 M Gilles Daraïche	Siège #6 Mme Yvette Poulin

---

**Absents(es)** :

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gaétan Bégin

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette session.

1. 1. **GÉNÉRALE**

**Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et fait l'ouverture de la session. Il est 20H34**

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Chacun des membres du conseil renonce à l'avis de convocation obligatoire, pour une séance extraordinaire et ils ont signés l'avis ci-joint;

M. Gaétan Bégin, maire

Siège #1 Mme Martine Giguère      Siège #4 Mme Paulette Lessard

Siège#2 M. Germain Paquet      siège #5 M. Maurice Lachance

Siège #3 M. Gilles Daraïche      siège #6 Mme Yvette Poulin

12-12-2016-636

**2.RÉSOLUTION 12-12-2016-636 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Attendu qu'un ordre du jour a été déposé;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Gilles Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Générale

1. Mot de bienvenue du Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Renonciation à l'avis de convocation
4. Prévisions budgétaires/plan triennal d'immobilisations
5. Adoption du règlement 2016-50 fixant pour l'exercice financier 2017, les taux taxation foncières, de services, d'intérêts, le nombre de versement et les dates de paiement et autres..
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

12-12-2016-637

**3. RÉSOLUTION #12-12-2016-637 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par Maurice Lachance et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à l'avis de convocation en conformité avec les articles du code municipal.

12-12-2016-638

**4. RÉSOLUTION #12-12-2016-638 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES/PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Il est proposé par Yvette Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les prévisions budgétaires et le plan triennal d'immobilisation 2017 tel que déposé.

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

Taxes	1 001 335\$
Paiement tenant lieu de taxes	2 900\$
Services rendus	4 500\$
Impositions de droits	7 500\$
Intérêts	3 000\$
Autres revenus	18 000\$
Transferts	137 720\$

**Pour un total des revenus. 1 174 955\$**

Dépenses;

Administration :	216 133\$
Sécurité publique :	137 572\$
Transport routier :	281 063\$
Hygiène du milieu :	102 929\$
Aménagement & urbanisme	45 435\$
Loisirs & culture;	209 945\$
Frais financement;	21 732\$

Sous total : **1 014 809\$**

Conciliation à des fins fiscales : 96 058\$  
(remb en capital + réserves)

Sous-total: **1 110 867\$**

Conciliation à des fins fiscales : (310 709)\$  
( immobilisations )

**ADMINISTRATION**

Projet divers réaménagement 26 000\$

**INCENDIE**

Rénovation construction	13 000\$
bornes sèches	99 000\$
achat véhicule	3 500\$

achat équipement incendie 10 000\$

)

**TRAVAUX PUBLICS**

Achats équipement (été) 15 000\$

Achat équipement (hiver) 5 000\$

**Aménagement urbanisme**

Achat terrain 8 297\$

**Loisirs**

Travaux rénov intérieur 105 000\$

Travaux rénovation extérieur 90 000\$

**Total des dépenses 1 174 955\$**

**PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

MUNICIPALITÉ DE ST-ÉVARISTE

			2017	2018	2019
				PROJECTION	PROJECTION
ADMINISTRATION	Réaménagement	10 000\$		3 000\$	3 500\$
	rénovation	16 000\$			
INCENDIE	Rénovation/rep	13 000\$			- \$
	Borne sèche	99 000\$		2 000\$	2 000 \$
	désincarcération	3 500\$			7 000 \$
	équipement	10 000\$			5 000\$
VOIRIE	Équipement	15 000\$		5 000\$	
	Autres équipement	5 000\$		\$	
	Autres travaux	0		\$	
HYGIÈNE DU MILIEU		- \$0		25 000\$	50 000\$
AMÉNAGEMENT URBANISME	ACHAT TERRAIN	8 297\$			
LOISIRS CULTURE	RÉNO INT	105 000\$			
	RENO EXT	90 000\$			
DÉV TOURISTIQUE				5 000\$	
		\$			
Mobilier urbain		.		2 500\$	
		374 797\$		42 500\$	\$67 500\$

**5. RÉSOLUTION # 12-12-2016-639 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-50 FIXANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 LES TAUX DE TAXATION FONCIERS, DE SERVICES, D'INTÉRÊTS, LE NOMBRE ET LES DATES DE PAIEMENT ET AUTRES**

**RÈGLEMENT #2016-50 TAUX DE TAXATION 2017**

Attendu que le conseiller Germain Paquet a donné l'avis de motion concernant le règlement 2016-50 taux de taxation 2017 à l'assemblée du 7 novembre 2016 avec une dispense de lecture;

Attendu qu'un avis public mentionnant l'adoption des prévisions budgétaires et du taux de taxation pour l'année 2017 a été affiché à la porte du bureau municipal, du bureau de poste

Attendu que les prévisions budgétaires pour l'année 2017 sont adoptées comme suit :

Taxes	1 001 335\$
Païement tenant lieu de taxes	2 900\$
Services rendus	4 500\$
Impositions de droits	7 500\$
Intérêts	3 000\$
Autres revenus	18 000\$
Transferts	137 720\$

**Pour un total des revenus. \$1 174 955\$**

Dépenses;

Administration :	216 133\$
Sécurité publique :	137 572\$
Transport routier :	281 063\$
Hygiène du milieu :	102 929\$
Aménagement & urbanisme	45 435\$
Loisirs & culture;	209 945\$
Frais financement;	21 732\$

Sous total : 1 014 809\$

Conciliation à des fins fiscales : 96 058\$  
(remb en capital + réserves)

Sous-total: 1 110 867\$

Conciliation à des fins fiscales : (310 709\$)  
( immobilisations )

**ADMINISTRATION**

Projet divers réaménagement 26 000\$

**INCENDIE**

Rénovation construction	13 000\$
bornes sèches	99 000\$
achat véhicule	3 500\$
achat équipement incendie	10 000\$

**TRAVAUX PUBLICS**

Achats équipement (été) **15 000\$**  
 Achat équipement (hiver) **5 000\$**

**Aménagement urbanisme**

Achat terrain 8 297\$

**Loisirs**

Travaux rénov intérieur 105 000\$  
 Travaux rénovation extérieur 90 000\$

**Total des dépenses 1 174 955\$**

Attendu que le plan triennal d'immobilisation a été adopté comme suit :

PLAN TRIENNAL d'IMMOBILISATIONS

MUNICIPALITÉ DE ST-ÉVARISTE

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

MUNICIPALITÉ DE ST-ÉVARISTE

		2017	2018	2019
			PROJECTION	PROJECTION
ADMINISTRATION	Réaménagement	10 000\$	3 000\$	3 500\$
	rénovation	16 000\$		
INCENDIE	Rénovation/repa	13 000\$		- \$
	Borne sèche	99 000\$	2 000\$	2 000 \$
	désincarcération	3 500\$		7 000 \$
	équipement	10 000\$		5 000\$
VOIRIE	Équipement	15 000\$	5 000\$	
	Autres équipement	5 000\$	\$	
	Autres travaux	0	\$	
HYGIÈNE DU MILIEU		- \$0	25 000\$	50 000\$
AMÉNAGEMENT URBANISME	ACHAT TERRAIN	8 297\$		
LOISIRS CULTURE	RÉNO INT	105 000\$		
	RENO EXT	90 000\$		
Mobilier urbain		\$	2 500\$	
		.		
		374 797\$	42 500\$	\$67 500\$

Attendu que pour pourvoir aux dépenses générales, d'investissements et d'immobilisations de 1 174 955\$ pour l'année 2017 la municipalité prévoit avoir des revenus d'autres sources d'un montant de 173 620\$ et prévoit taxer pour avoir un revenu 1 001 335\$;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Martine Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 2016-50 soit adopté et ordonne et statue ce qui suit :

**1. LE PRÉAMBULE CI-DESSUS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT RÈGLEMENT;**

**2. TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Une taxe foncière générale de 0.90212\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité pour palier aux dépenses générales. Assujettis aux EAE

**3. SERVICE POLICIER SURETÉ DU QUÉBEC**

Une taxe foncière générale de 0.07519 \$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier aux dépenses de la sûreté du Québec. Assujettis aux EAE

**4. TAXE SPECIALE GÉNÉRALE DETTE ACHAT BÂTISSE DU CENTRE AQUATIQUE ET RÉCRÉATIF DE LA HAUTE-BEAUCE ET TRAVAUX RÉNOVATION**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.03279 par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement #2016-51(0.00162\$ # 2009-13(0.01659\$ Assujettis aux EAE.

**5. TAXE SPÉCIALE GÉNÉRALE DETTE ACHAT BÂTIMENT POUR CASERNE INCENDIE**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.01273\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement #2008-5. Assujettis aux EAE.

**6. TAXE GÉNÉRALE DETTE LOCATION PAR CRÉDIT-BAIL POUR CAMION INCENDIE(2) CONJOINT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.02237\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette crédit-bail .Assujettis aux EAE. Camion#1 (0.01200\$) camion #2 (0.01037\$) QUOTE PARTE SELON PROTOCOLE AVEC LA GUADELOUPE

## **7. TAXE GÉNÉRALE DETTE TRAVAUX AGRANDISSEMENT CASERNE INCENDIE**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.01996\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement 2013-27 .Assujettis aux EAE.

## **8. TAXE GÉNÉRALE DETTE INFRASTRUCTURE ROUTIERE**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.01614\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement 2015-40 .Assujettis aux EAE.

## **9. REVENU FONCIER**

Sont exigés et seront prélevés les tarifications suivantes pour certains services municipaux et assujettis aux taux générales (montant fixes)

### A) tarif service matières résiduelles et récupération

Résidences :	205\$
Chalet :	103\$
Commerces;	560\$
Fermes agricoles	465\$
Commerces légers	103\$

### B) Vidange de fosse septique

187\$ par vidange régulière  
55.00\$ supplémentaire lors d'urgence, congés fériés, ou fermeture du centre de traitement. Entre le 15 octobre et le 15 mai.

Le coût est établi selon les données du centre de traitement.

## **10. FRAIS ENTRETIENS SUR LES SYSTÈME UV**

Selon le règlement 2009-9 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth Les taux du fournisseur s'applique en entier et sont majorés de 2% de frais d'administration.

## **11. ROULOTTE**

Selon règlement #2010-15 et l'article de loi # 231 de la loi sur la fiscalité municipale 10\$ par mois occupation plus les services

## **12. LICENCE POUR ANIMAUX**

Le tarif pour les licences de chiens et de chats sera facturé à chacun des contribuables qui seront inscrits au registre de la SPA selon les tarifs établis dans l'entente contractuelle avec la SPA.

### **13 MODALITÉ DE PAIEMENT**

Un compte de taxe dont le montant est inférieur à 300.00\$ doit être payé en un seul versement soit pour le 1<sup>er</sup> mars.

Un compte de taxes municipales dont le montant est égal ou supérieur à 300.00\$ peut-être payé en 4 versements.

Pour fin du présent règlement, les modalités de paiement sont établies conformément aux dispositions de la loi sur la fiscalité municipale aux dates suivantes;

Le premier versement doit être effectué pour le 1er mars 2017

Le deuxième versement doit être effectué pour le 1<sup>er</sup> mai 2017.

Le troisième versement doit être effectué pour le 1<sup>er</sup> juillet 2017

Le quatrième versement doit être effectué pour le 1<sup>er</sup> septembre 2017

### **14 SUPPLÉMENT DE TAXES**

Les modalités décrites à l'article #10 s'appliquent aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles suite à une modification du rôle d'évaluation, excepté que l'échéance du premier versement sera de 30 jours après l'envoi du compte, les autres versements s'il y a lieu dans un intervalle de 60 jours entre chaque versement dû.

### **15 INTÉRÊTS SUR TAXES**

Les intérêts sur taxes dues pour l'année 2016, ainsi que toutes sommes dues sur tout autres comptes, porteront intérêt de 12% calculés au jour. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus à l'article 9 du présent règlement seul le montant du versement échu est exigible et portera intérêt. Assujettis au EAE.

### **16. AUTORISATION RÔLE DE PERCEPTION**

La directrice-générale/secrétaire-trésorière est par les présentes autorisée à préparer le rôle de perception et expédier les comptes de taxes pour l'année 2017.

### **17 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à loi

Adopté à l'unanimité le 12 décembre 2016

---

EAE= Exploitations Agricole enregistrées

---

Gaétan Bégin, maire

Nathalie Poulin dir-gén/sec-très



Avis de motion 07 novembre 2016  
Adopté le 12 décembre 2016  
Affiché le 21<sup>e</sup> jour de décembre 2016

## REGLEMENT 2016-50

### Annexe A résumé des taux :

Foncière	0.90212/100\$
Sûreté du Québec	0.07519/100\$
Dette Bâtisse Centre aquatique et récréatif	0.03279/100\$
Dette bâtisse caserne incendie	0.01273/100\$
Crédit-Bail Camion à neige inter 2010 avec Benne U-Combo équi. à neige complet	0.0000/100\$
Camion incendie (2) conjoint avec La Guadeloupe	0.02237/100\$
Agrandissement de la caserne incendie	0.01996/100\$
Dette infrastructures routier	0.01614/100\$

1.08130/100\$

### Ordures;

Résidences	205.00\$
Chalet	103.00\$
Commerces	560.00\$
Ferme Agricoles	465.00\$
Commerces légers	103.00\$

c

Vidanges de fosses septiques	187.00\$
Tarif supplémentaire lors d'urgence, fériés ou Fermeture du centre de traitement	55.00\$
Roulotte occupation	10.00\$/mois + service

Licence animaux selon tarif écrit à l'entente avec la SPA

Taux d'intérêt 12%

### Échéance :

Si plus haut que 300.00\$

1 <sup>er</sup> versement	1 <sup>er</sup> mars 2017
2 <sup>e</sup> versement	1 <sup>er</sup> mai 2017.
3 <sup>e</sup> versement	1 <sup>er</sup> juillet 2017
4 <sup>e</sup> versement	1 <sup>er</sup> septembre 2017

*Le 20<sup>e</sup> jour de décembre 2016,*

*CERTIFICAT DE PUBLICATION*

*Je soussigné Nathalie Poulin directrice-générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'entrée du bureau municipal et à l'entrée de la porte de l'église et au bureau de poste ce 20<sup>e</sup> jour de décembre 2016.*

*En foi de quoi je donne ce certificat de publication ce 20<sup>e</sup> jour de décembre 2016 à St-Évariste-de-Forsyth*

*Nathalie Poulin  
Dir-gén/sec-très.*

---

*495, rue Principale  
St-Évariste-de-Forsyth  
G0M 1S0  
Tél:418-459-6488;Fax;418-459-6268  
dg@st-evariste.qc.ca*

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT #2016-50 Prévisions budgétaires 2017 et taux de taxation

Aux contribuables de la susdite municipalité :

Est par la présente donnée par la soussignée Directrice-générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

QUE :

À la séance extraordinaire qui s'est tenue le lundi 12 décembre 2016 à 20h30 à la salle municipale sise au 495, rue Principale;

A ÉTÉ ADOPTÉ :  
**LE RÈGLEMENT #2016-50 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017  
ET TAUX TAXATION**

Le règlement ainsi que ses annexes peut-être consulté au bureau municipal sur les heures d'ouvertures habituelles.

Donné à Saint-Évariste-de-Forsyth, 20<sup>e</sup> jour de DÉCEMBRE 2016.

Nathalie Poulin  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

---

495, rue Principale.  
St-Évariste-de-Forsyth  
GOM ISO  
Tél:418-459-6488  
Fax;418-459-6268  
dg@st-evariste.qc.ca

### 5. PÉRIODE DE QUESTION

12-12-2016-640

### 6. # RÉSOLUTION # 12-12-2016-640 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Martine Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée il est 21h15.

Le maire atteste avoir signé une à une chacune des résolutions ci-dessus.

Gaétan Bégin, maire

Nathalie Poulin, dir-gén/sec-trés